

Bruxelles, le 29 avril 2021
(OR. en)

7765/21

**Dossier interinstitutionnel:
2021/0092(NLE)**

**WTO 96
COLAC 26**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	7764/21 + ADD 1
Objet:	DÉCISION DU CONSEIL relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du comité "Commerce" institué par l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie, le Pérou et l'Équateur, d'autre part, en ce qui concerne les modifications des décisions n° 1/2014, n° 2/2014, n° 3/2014, n° 4/2014 et n° 5/2014 du comité "Commerce" afin de tenir compte de l'adhésion de l'Équateur à l'accord commercial et de mettre à jour les listes d'arbitres et d'experts en matière de commerce et de développement durable - Adoption

1. Le 12 avril 2021, la Commission a présenté au Conseil une proposition concernant la décision visée en objet (doc. 7764/21 + ADD 1).
2. Le Comité de la politique commerciale (membres suppléants) a été consulté par écrit sur ce texte et l'a approuvé tel qu'il a été modifié pour tenir compte d'un certain nombre d'ajustements nécessaires.

3. Compte tenu de ce qui précède, et sous réserve de confirmation par le Comité des représentants permanents, le Conseil est invité à:
- adopter la décision dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans les documents 7766/21 et 7767/21;
 - décider de faire publier au Journal officiel de l'Union européenne, après adoption, la décision du comité "Commerce" UE-Colombie/Pérou/Équateur, dont le texte figure dans le document 7767/21;
 - noter que le Parlement européen sera informé, conformément à l'article 218, paragraphe 10, du TFUE, et que la décision lui sera transmise; et
 - décider d'inscrire à son procès-verbal la déclaration qui figure dans l'addendum à la présente note.
-